

Ambassade de France au Brésil Programme de coopération bilatérale France – Brésil

Appel à candidatures 2023 bourses de doctorat en cotutelle à coût partagé

Bourses du gouvernement français destinées à un(e) doctorant(e) de nationalité brésilienne, déjà en cotutelle de thèse (depuis 2021, ou 2022) ou s’y inscrivant en 2023, âgé(e) de moins de 37 ans au 01/09/2023.

Cofinancement obligatoire d’une institution brésilienne ou française, publique ou privée, pour 12 mois de mobilité, consécutifs ou partagés en deux mobilités sur la durée de la thèse.

Date de clôture des dossiers des candidatures : 21 mai 2023 – 23h59 (heure de Brasilia).

1. Objectifs et contenus

Cet appel à candidature s’adresse à des équipes de recherche françaises et brésiliennes souhaitant initier ou développer une collaboration scientifique et universitaire et impliquant la formation d’un(e) doctorant (e) brésilien (ne) en cotutelle de thèse.

Trois objectifs sont poursuivis au travers de cet appel à candidature :

- développer/renforcer la coopération scientifique entre le Brésil et la France ;
- favoriser la formation par la recherche entre la France et le Brésil, des doctorants brésiliens ;
- conforter l’ouverture internationale des écoles doctorales françaises.

L’Ambassade de France au Brésil se propose de soutenir **les doctorant(e)s brésilien(ne)s en cotutelle** par l’attribution d’une bourse du gouvernement français en **cofinancement pour une durée de 12 mois** pour les cotutelles débutées en 2021, 2022 ou 2023. Cette bourse peut être consommée en 1 fois ou sur 2 périodes de 6 mois au cours des 3 années du doctorat.

L’octroi de cette bourse d’étude du gouvernement français nécessite obligatoirement l’apport d’un complément au financement par une institution brésilienne ou française, publique ou privée. Il doit être privilégié un financement en provenance de l’une ou des deux universités d’accueil (française et/ou brésilienne).

Dans le cas d’un financement public, il est important de noter qu’une telle bourse n’est pas cumulable avec un contrat d’apprentissage ou de professionnalisation, ou de tout autre contrat de travail lié à la formation du boursier, comme un contrat doctoral. D’autre part, elle ne peut être cumulée ni avec une bourse attribuée par un autre ministère français, ni avec une bourse Erasmus+, ni avec une bourse de l’Agence Universitaire de la Francophonie, ni en règle générale, avec une bourse faisant l’objet d’un financement public européen.

Détail des prestations associées à la bourse du gouvernement français

Au travers de cette bourse le/la doctorant(e) bénéficiera du statut de boursier du gouvernement français (BGF) qui lui donne droit à l'ensemble des prestations suivantes

- la gratuité de la procédure pré-consulaire « Etudes en France » auprès de Campus France Brésil ;
- la gratuité du visa ;
- la gratuité des frais d'inscription en doctorat dans les établissements publics sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- une allocation mensuelle d'entretien de 838 € (*versée au prorata de la présence sur le territoire français et du cofinancement*) ;
- l'accès prioritaire aux résidences étudiantes publiques administrées par les CROUS sur tout le territoire français où les frais de séjour sont réduits ;
- la prise en charge de la couverture sociale pendant tout le séjour en France via l'affiliation à la sécurité sociale et la prise en charge d'une mutuelle complémentaire comprenant la responsabilité civile ;
- la possibilité de se voir proposer un logement (dont le loyer est à charge du boursier)
- l'accès à un catalogue d'activités culturelles à des tarifs préférentiels (expositions, concerts, week-ends et séjours de découverte...)
- l'accompagnement administratif et pédagogique du boursier ;
- l'affiliation au réseau France Alumni.

N.B : L'Ambassade de France au Brésil prendra en charge le ou les billets d'avion
(1billet Brésil/France A/R si le boursier effectue un seul séjour, 2 billets si la bourse est scindée en 2 séjours)

La gestion du billet d'avion, du versement des indemnités et des prestations liées à la **bourse de l'Ambassade de France au Brésil** seront administrés par l'opérateur national **Campus France**.

2. Élaboration d'une convention de cofinancement

L'accord sur le partage du coût de la bourse doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de cofinancement signée entre la partie française (l'Ambassade de France au Brésil) et le partenaire institutionnel public ou privé.

Cette convention doit spécifier :

- Le montant de l'allocation d'entretien prise en charge par le cofinancier. Ce montant doit être au minimum de 750 euros. L'Ambassade de France au Brésil versera le complément pour que l'allocation totale atteigne 1 588 € par mois complet passé en France.
- Le calendrier de mobilité en France précisant la durée de séjour de 12 mois ou deux périodes de séjour de 6 mois pour la durée de la cotutelle.

3. Calendrier 2023 de l'appel à candidatures

- Clôture des candidatures : 21 mai 2023 – 23h59 (heure de Brasilia)
- Diffusion des résultats : 12 juin 2023
- Début des mobilités : 1er septembre 2023

4. Modalités de candidature et constitution du dossier

Les candidatures devront être déposées par un porteur de projet affecté à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, public ou privé, brésilien ou français, par courriel électronique adressé à phd@campusfrancebrasil.com.br et par le formulaire **au plus tard le 21 mai 2023** – 23h59 (heure de Brasilia): <https://forms.gle/uTVqsXSajMKwVgN1A>

Les dossiers, transmis par **voie électronique exclusivement**, devront comprendre les pièces obligatoires suivantes :

- **Curriculum vitae des 2 porteurs de projets** (exerçant dans des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche, publics ou privés, français et brésiliens) (**2 à 3 pages ; bibliographies limitées aux articles et ouvrages les plus importants et/ou les plus récents**) en français, en anglais, ou en portugais ;
- **Projet de collaboration**, de 2 pages maximum, (**voir modèle en annexe 1**) en français, en portugais ou en anglais, visé par les 2 partenaires.
- **Preuve de cofinancement précisant le montant alloué par l'institution brésilienne et/ou française pour chaque période de mobilité.** Si le projet est sélectionné, il sera impératif d'établir la convention de cofinancement dans un délai très bref après l'obtention des résultats.

Dans le cas où il n'y a pas de doctorant identifié au moment du dépôt de la candidature, **le bénéficiaire doit être identifié par les établissements au plus tard le 30 juin 2023.**

Dans le cas où un doctorant aurait déjà été identifié ou d'un doctorat déjà en cours, il faudra ajouter au dossier les pièces suivantes :

- Curriculum vitae du doctorant (2 à 3 pages ; bibliographies limitées aux articles et ouvrages les plus importants et/ou les plus récents) en français, en portugais ou en anglais ;
- Copie d'une pièce d'identité ;
- Certificat d'inscription dans une université brésilienne ;
- Lettre d'acceptation en doctorat ou certificat d'inscription dans un établissement français ;
- Copie de l'accord de cotutelle, signé ou en cours de signature (signé au minimum par un des établissements)

5. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués par un comité scientifique de sélection réuni par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Brésil. Le choix du comité de sélection sera souverain dans le respect des lois et réglementations françaises en vigueur.

Les critères seront les suivants :

- la qualité du projet de recherche du (de la) doctorant(e) ;
- l'excellence académique et la complémentarité des équipes de recherche française et brésilienne ;
- la démonstration du développement / renforcement de la collaboration entre les équipes de recherche ;
- la démonstration du caractère structurant du projet pour la coopération franco-brésilienne.

Cet appel à candidatures est ouvert à toutes les disciplines, sans restriction.